



République Française
Département INDRE ET LOIRE
Commune St Nicolas des Motets

Compte rendu de séance

Séance du 2 Septembre 2024

L' an 2024 et le 2 Septembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Madame Le Maire, Béatrice VERWAERDE.

Présents : Mme VERWAERDE Béatrice, Maire, Mme DONNART Agnès, MM : CLEMENT Thierry, GUERIN Jean-Marc, LEGENDRE Yann, POUTEAU Benoit, RAPHY Philippe

Date de la convocation : 26/08/2024

Date d'affichage : 26/08/2024

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Récapitulatif des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Approbation du rapport de la commission locale d'Evaluation des Transfert de Charges (CLECT)

Décision modificative n°5 au budget de l'assainissement

Admission en non-valeur

Election du déontologue des élus locaux

Subventions complémentaires accordées aux associations

Choix de l'opérateur pour le passage à la fibre

Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Agnès DONNART pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Dates	Fournisseurs	Détails	Montants
18/04/2024	Sedi	Grille d'exposition, drapeaux, livret de famille	861,66 €
18/04/2024	Chavigny	Enrobé à froid	353,74 €
18/04/2024	4 couleurs	Banderole "octobre rose"	113,52 €
25/04/2024	Pro&Cie	Petit équipement	11,00 €
30/05/2024	Bricomarché	Petit équipement	98,72 €
30/05/2024	Decathlon	Jeux enfants	107,00 €
30/05/2024	Bruneau	Fournitures administratives	314,12 €
30/05/2024	Karine fleurs	Gerbe du 8 mai	50,00 €
17/06/2024	KMI House	Livres école	182,21 €
17/06/2024	APEI	Fleurs jardinières	253,20 €
17/06/2024		Repas musiciens "Village en fête"	166,00 €
08/07/2024	Marché aux affaires	Petit équipement	83,20 €
08/07/2024	Fréquence 3	Diffusion "Village en fête"	105,00 €
11/07/2024	Pavoifêtes	Drapeaux 80èm commémoration	294,24 €
11/07/2024	Chavigny	Voirie cimetièrre	10 834,20 €
01/08/2024	Leroy Merlin	Système d'arrosage	98,00 €
01/08/2024	SIVANC	Nettoyage des avaloirs	961,20 €
05/08/2024	Carpy	Reproduction de clés	77,50 €
05/08/2024	Noma2D	Piégeage taupes	276,00 €

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu ayant été communiqué à l'ensemble des membres le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Approbation du rapport de la commission locale d'Evaluation des Transfert de Charges (CLECT)

Madame Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-5 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Castelrenaudais,

Vu le rapport de CLETC du 19 juin 2024 exposé ci-dessous,

Clause de revoyure de l'évaluation du transfert de charges dans le cadre du transfert de la compétence en matière d'enfance – jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2023

I. Rappel des éléments de contexte

Au cours de l'année 2021, la Communauté de Communes du Castelrenaudais a approuvé son projet de territoire avec le projet du transfert de la compétence en matière d'enfance jeunesse. Forts de ces engagements, les élus du territoire ont fait le choix d'engager, début 2022, un travail conséquent sur les enjeux de la prise de compétence à compter du 1^{er} janvier 2023.

La garderie du matin et du soir ainsi que la pause méridienne (temps périscolaire avant et après l'école) ne sont donc pas prises en compte dans le périmètre de compétence exercée par la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2023.

Le rapport de CLETC relative à la prise de compétence enfance-jeunesse a approuvé :

- la clé de répartition du reste à charge, soit 50% reste à la charge de la Communauté de Communes, et 50% ventilé sur l'ensemble des communes selon 2 critères : le nombre de jours par enfants accueillis par commune de résidence, pour moitié, et le nombre d'habitants, pour moitié.
- la clause de revoyure annuelle

II. Bilan financier 2023 (hors service support : coordination, inscriptions, facturation)

- **Commune de CHATEAU-RENAULT (gestion en régie).**

ALSH enfance :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	1 953,32 €	Participations familles :	55 664,29 €
Transport	1 095,00 €		
Convention utilisation des locaux	54 558,85 €	Recettes CAF :	39 608,10 €
Convention prestation de restauration	24 490,79 €	Remboursements divers (mis à disposition descendante)	18 500,70 €
Autres charges de fonctionnement	1 283,62 €		
Personnel communautaire	51 772,70 €		
Personnel mis à disposition	92 230,44 €		
TOTAL	227 384,72 €	TOTAL	113 773,09 €

Reste à charge : 113 611,63 €

ALSH jeunesse « Oxygène » :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	7 810,53 €	Participations familles	7 480,00 €
Transport	5 499,41 €		
Convention utilisation des locaux	3 759,90 €	Recettes CAF	47 903,00 €
Autres dépenses de fonctionnement	2 762,93 €		
Personnel communautaire	77 495,11 €		
TOTAL	97 327,88 €	TOTAL	55 383,00 €

Reste à charge : 41 944,88 €

- **Commune de NOUZILLY (gestion en régie)**

ALSH enfance :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	2 780,16 €	Participations familles	50 366,36 €
Transport	3 052,50 €		
Convention utilisation des locaux	22 141,16 €	Recettes CAF	31 616,67 €
Convention prestation de restauration	21 214,98 €		
Autres charges de fonctionnement	3 961,20 €		
Personnel communautaire	54 623,65 €		
Personnel mis à disposition	46 825,34 €		
TOTAL	154 598,99 €	TOTAL	81 983,03 €

Reste à charge : 72 615,96 €

- **Commune de VILLEDOMER (gestion en régie)**

ALSH enfance :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	569,00 €	Participations familles et communales	29 822,53 €
Transport	752,80 €		
Convention utilisation des locaux	11 642,50 €	Recettes CAF	20 147,99 €
Convention prestation de restauration	11 794,53 €	Remboursements divers (indemnités journalières)	571,85 €
Autres charges de fonctionnement	2 047,09 €		
Personnel communautaire	70 328,69 €		
Personnel mis à disposition	10 814,17 €		
TOTAL	107 948,78 €	TOTAL	50 542,37 €

Reste à charge : 57 406,41 €

- **Commune de MORAND (gestion en régie)**

ALSH enfance :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	662,95 €	Participations familles et communales	17 007,69 €
Transport	843,00 €		
Convention utilisation des locaux	10 078,20 €	Recettes CAF	14 909,25 €
Convention prestation de restauration	7 531,13 €		
Autres charges de fonctionnement	1 355,77 €		
Personnel communautaire			
Personnel mis à disposition	44 349,98 €		
TOTAL	64 821,03 €	TOTAL	31 916,94 €

Reste à charge : 32 904,09 €

- **Commune d'AUZOUER EN TOURAINE (Gestion externalisée : UFCV)**

ALSH enfance :

<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>		<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
Animations	30,37 €	Participations familles (perçues par l'UFCV)	-
Transport	330,60 €		
Convention utilisation des locaux	22 207,46 €	Recettes CAF (perçues par l'UFCV)	-
Convention prestation de restauration	11 766,49 €		
Autres charges de fonctionnement	7 066,86 €		
Personnel communautaire	-		
Personnel mis à disposition			
TOTAL	41 401,78 €	TOTAL	0 €

Reste à charge : 41 401,78 €